

# Les mots ont un sens

Il y avait «Le Goût des Autres», merveilleux film d'Agnès Jaoui avec feu son regretté partenaire, Jean-Pierre Bacri.



Il y a désormais «le sens des mots» :

**Dictature**, nom fém. : Régime politique dans lequel le pouvoir est entre les mains d'un seul homme ou d'un groupe restreint qui en use de manière discrétionnaire.

Le gouvernement français décide et applique à sa discrétion, par décrets et par arrêtés, le devoir de mourir par euthanasie et la privation des droits fondamentaux que sont le droit à la vie, le droit d'aller et venir et le droit d'être soigné selon sa volonté. Donc l'Etat français est une dictature.

**Totalitaire**, adj. : Qui fonctionne sur le mode du parti unique, interdisant toute opposition organisée ou personnelle, accaparant tous les pouvoirs, confisquant toutes les activités de la société et soumettant toutes les activités individuelles à l'autorité de l'Etat.

Le gouvernement français accapare tous les pouvoirs, confisque toutes les activités de la société en interdisant arbitrairement ses activités économiques et les déplacements, et soumet toutes les activités individuelles à sa volonté en assignant à résidence, en masquant de force hommes, femmes et enfants, et en interdisant les soins choisis par les citoyens sous sa responsabilité. En l'absence de parti unique, l'Etat français a donc une forte tendance totalitaire.

La France est ainsi devenue une dictature totalitaire. Sous un tel régime, nous nous devons de ne pas signer de notre main.

[1] Azoulay Elie, Beloucif Sadek, Vivien Benoit, Guidet Bertrand, Pateron Dominique, Le Dorze Matthieu, «Décision d'admission des patients en unités de réanimation ou de soins critiques dans un contexte d'épidémie de Covid-19», ARS Ile-de-France, Recommandations régionales COVID-19 (20 mars 2020), lien sur le site de l'ARS Ile-de-France.

[2] Veran Olivier (ministre des Solidarités et de la Santé), «Arrêté du 26 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire», Journal Officiel de la République Française, lois et décrets, no. 128, texte 29, 100-101 (27 mai 2020), lien sur le site de Légifrance.

Bruno Bourgeon, porte-parole d'AID